



Procès-verbal n°2

Séance ordinaire du jeudi 25 février 2021 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 10 décembre 2020
3. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal de l'éorén
4. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel
5. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2021 et du plan financier et des tâches 2021-2024
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement communal sur les finances
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune
9. Motion du conseiller général Jérôme Amez-Droz (PLRT) « Pour une réflexion autour d'un chauffage à distance »
10. Motion du conseiller général Laurent Amez-Droz (PLRT) « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »
11. Interpellations et questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

Le président Philippe Mattmann (PSLT) ouvre la séance et salue les membres du Conseil communal, les membres du Conseil général ainsi que la presse.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Teresa Remexido** (Les Verts) procède à l'appel qui fait constater la présence des 40 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Jolidon Daniel (PRLT) |
| 4. Amez-Droz Tristan (Les Verts) | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Bajrami Belul (PVL) | 25. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Bensimon Nathaniel (ELT) | 26. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 7. Binggeli Maurice (PSLT) | 27. Maurissen Alain (PVL) |
| 8. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 28. Mendy Vincent (Les Verts) |
| 9. Butin Tammy (PLRT) | 29. Muster Michel (PSLT) |
| 10. Calame Monique (ELT) | 30. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 11. Caron Simone (PSLT) | 31. Paviet-Salomon Bertrand (Les Verts) |
| 12. Carvalhal Alvaro (Les Verts) | 32. Perret Pascal (suppléant PLRT) |
| 13. Chassot Nadia (PLRT) | 33. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 14. Cortina Céline (PLRT) | 34. Planas Clémence (Les Verts) |
| 15. Degiorgi Edith (ELT) | 35. Poggiali Léa (suppléante Les Verts) |
| 16. Ducraux Armand (ELT) | 36. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 17. Glardon Philippe (suppléant PSLT) | 37. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 18. Gomes Bruno (PVL) | 38. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 19. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 39. Smith Ted (PLRT) |
| 20. Hug Stéphane (PLRT) | 40. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 3. Rotsch Michèle (PSLT) |
| 2. Rieder Lionel (PLRT) | 4. Storrer Vincent (Les Verts) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Verts), vice-secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

2. Procès-verbal de la séance constitutive du 10 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal de l'éorén

Est nommée tacitement :

Teresa Remexido (Les Verts)

– Applaudissements –

4. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel

Est nommée tacitement :

Isabelle Paroz (PLRT)

– Applaudissements –

5. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois

Est nommé tacitement :

Philippe Mattmann (PSLT)

– Applaudissements –

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2021 et du plan financier et des tâches 2021-2024

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour débiter, j'effectuerai une considération générale concernant le budget 2021. Il s'agit de la dernière étape de la réforme fiscale qui a débuté par le Canton il y a quelques années.

Un élément prendra effet en 2022 seulement. Il s'agit de la baisse du taux de couverture par l'impôt de la gestion des déchets. Actuellement, elle se situe à 30% et pourrait éventuellement baisser de 0 à 10% en fonction du changement de loi qui devrait intervenir cette année.

La péréquation financière est en hausse pour la commune de La Tène. Nous avons été bénéficiaires l'année dernière, mais cette année nous recommençons à payer la péréquation financière.

Le budget présenté ce soir est une version Covid, si bien que toutes les charges et les impacts dus au Covid ont été intégrés dans ce budget. Les impacts s'élèvent à environ 1.1 million de francs et sont liés à une estimation de la réduction des revenus fiscaux, une augmentation temporaire du personnel communal pour arriver à supporter les plans de protection mis en place actuellement pour les infrastructures communales. Du matériel supplémentaire a été acheté et la diminution des locations des différentes salles a été prise en considération. En effet, les locations sont beaucoup plus faibles qu'en temps normal.

Nous avons également intégré dans le budget les mesures de soutien à l'économie locale. Afin de compenser le montant de 1.1 million de francs d'écart, nous proposons d'effectuer un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle qui existe pour faire face aux conjonctures spéciales.

Sans compter les impacts précités, le budget aurait été équilibré.

Les principes adoptés sont les suivants. Nous avons ajouté un forfait de 25'000 francs aux biens, services et marchandises pour les différentes pré-études prévues. Celles-ci permettent de faire l'analyse et de demander des offres afin de rédiger des rapports de demandes de crédit d'engagement, qui vous seront ensuite soumises. Des charges sont régulièrement engagées afin de pouvoir rédiger les rapports contenant des données les plus précises et abouties possible.

Ensuite, nous souhaitons poursuivre les entretiens et investissements au même niveau que les années précédentes afin de continuer à faire tourner l'économie locale.

Certains achats, auparavant prévus dans le budget de fonctionnement, ont été passés en investissements. Cela est en lien avec la révision du règlement général sur les finances, sachant que nous devons mettre au bilan les objets de plus de 5'000 francs d'une durée de vie de plus d'un an.

Nous avons également ajouté des imputations internes, à savoir des équilibres de charges dans les comptes autoporteurs. En effet, dans certains services, certaines charges sont liées aux fonctions de comptes autoporteurs, comme l'eau ou les ports. Des imputations internes ont été instaurées afin de montrer le coût complet de ces comptes.

Je reste à votre disposition pour toute question. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Covid oblige, 2020 et 2021 ont été et seront des années exceptionnelles. Elles le sont en termes de finances également. Imprévisibles, sans réelles possibilités de visions concrètes pour un Conseil communal n'ayant pas de meilleures lunettes que nous toutes et tous, sans possibilité de recourir à une boule de cristal. Que va nous réserver 2021 au niveau des entrées fiscales, des coûts et des projets réalisés ? Difficile à dire. Cependant, une chose est sûre, c'est que sans les effets de cette pandémie sur l'économie en général et sur nos finances communales en particulier, nous aurions eu droit à un budget réellement équilibré. Ceci reste une bonne nouvelle parmi ce flux constant d'informations plus alarmantes les unes que les autres. Concernant ce budget, notre Conseil communal a fait l'exercice de déterminer les effets « Covid » sur ce que seront nos finances en 2021. 1'129'548 de francs ; il s'agit de l'impact estimé et budgété de l'effet Covid sur nos finances communales en 2021. Avec un prélèvement exceptionnel de 1'188'378 francs dans la réserve de politique conjoncturelle, cela signifie que notre budget, hors « Covid-effect » frise l'équilibre budgétaire, à 58'830 francs près. Cela dit, la somme des incertitudes économiques et sanitaires étant telle que ce n'est pas au travers de cette version 2021 du budget qu'il nous sera possible d'appliquer une rigueur budgétaire. Disons-le clairement et de manière transparente, à année exceptionnelle, budget exceptionnel !

A noter au passage que la réserve de politique conjoncturelle était dotée, fin 2019, d'un montant de 4'777'335 de francs ; ce prélèvement exceptionnel ne met donc pas nos capitaux propres en danger et laisse un solde à disposition de 3.6 millions de francs au bilan. Il faudra donc que cela ne se répète pas trop souvent si l'on ne désire pas l'assécher. Cette situation a au moins le mérite de montrer toute l'importance de constituer des réserves lorsque l'économie se trouve en période faste ou en cycle positif de croissance.

Donc, c'est avec un budget forcé à l'équilibre que ce début de nouvelle législature va pouvoir réellement débiter.

Pour la première séance de lecture du budget votre commission a transmis plus d'une trentaine de questions au Conseil communal. Qu'il s'agisse de postes de travail « spécial Covid » ou de frais d'honoraires externes nous semblent surestimés, d'un peu plus de charges par ci et par là, qui, prises individuellement et noyées dans la masse des comptes, n'ont que peu d'impact sur le résultat global mais qui, mises bout à bout, peuvent représenter rapidement des montants assez importants. Il nous a également été dit que les informations et estimations à la baisse reçues par le Canton concernant les entrées fiscales 2021 allaient avoir un impact sur les entrées monétaires. Malgré nos remarques, les montants n'ont pas bougé pour notre séance de deuxième lecture de ce budget. Le Conseil communal estime cependant que le budget proposé correspond à la situation qui nous attend en 2021.

Reste qu'une majorité de votre commission n'a pas été vraiment convaincue par ce budget et les différentes explications apportées aux questions. Il est cependant de notre avis qu'il est réellement difficile de dire où se trouve la réalité vraie, de prendre le risque de rendre sur le papier une situation financière plus positive qu'elle ne le serait ou le sera en réalité. Par contre une chose est sûre, votre commission espère que le budget présenté corresponde à une version très pessimiste de ce que sera cette réalité financièrement engagée par notre commune en 2021. De plus que, de par la situation sanitaire qui restera probablement difficile en 2021, il est fort probable que certaines activités communales soient perturbées dans leur accomplissement. De ce fait, nous avons bon espoir et demandons au Conseil communal ainsi qu'à notre administration communale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour ne pas exploiter financièrement une situation et un budget qui peut sembler accorder certaines largesses. Gageons que notre exécutif saura faire attention et mettra en place les mesures nécessaires pour nous présenter un résultat aux comptes 2021 meilleur que l'estimation présentée au travers de ce budget. Rappelons encore une fois qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle, tant en termes sanitaires que financiers.

À noter encore, que les charges de transfert sont en augmentation. Qu'il s'agisse de la facture sociale, de l'éorén ou de la péréquation financière, qui redevient une charge pour la commune. Au sujet de l'éorén, à noter que l'augmentation des investissements consentis au niveau des communes concernées a une incidence directe sur les coûts par élève. L'augmentation du nombre d'élèves laténiens a également une incidence sur ces coûts. Pour 2021, il faudra compter sur une hausse de la participation de la commune de La Tène pour un montant de 110'000 francs seulement pour l'éorén. Cela reste cependant des prévisions, surtout pour ce qui est de la péréquation financière.

En termes d'investissements, notons qu'ils sont en ligne avec les grands projets et défis qui nous attendent. Nous y reviendrons de toute manière lors des nouvelles demandes de crédits d'investissement qui nous seront soumises et nous pourrions toujours accepter ou pas leur réalisation. Il faudra également prendre en compte, nouveauté du règlement communal sur les finances oblige, que pour les investissements de moins de 50'000 francs, jusqu'à concurrence d'un montant global de 200'000 francs, ces derniers seront validés ce soir si nous acceptons ce budget. Finalement, il est à noter que le degré minimal d'autofinancement exigé par rapport au taux d'endettement est respecté.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport du Conseil communal.

En conclusion, il faut retenir que le fait que si l'on nous présente ce soir un résultat équilibré ce n'est dû qu'à un prélèvement conséquent de 1.2 million de francs sur la réserve de politique conjoncturelle. Alors gageons sur le fait qu'il ne s'agisse ici que d'un budget et que le résultat final aux comptes 2021 ne soit pas identique, mais qu'il soit meilleur. Votre commission reste cependant convaincue que notre Conseil communal a mené cet exercice budgétaire de manière sérieuse et responsable.

Comme je ne le répéterai probablement jamais assez, rien ne doit nous faire oublier que chaque franc dépensé ou investi par et pour notre commune doit l'être dans un souci de parcimonie et avec modération, sans légèreté. Dans tous les cas, gardons à l'esprit, gardez à l'esprit, Madame, Messieurs les conseillers communaux, qu'il s'agit de notre argent à nous toutes et tous, citoyens laténiens. Votre commission reste cependant totalement confiante que notre Conseil communal y veillera. Nous y veillerons également.

Voici, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en quelques mots ce que votre commission financière pense au moment où elle adresse ses vifs remerciements non seulement à l'administration communale dans son ensemble, à notre administrateur communal, mais également à notre Conseil communal pour tout ce travail accompli. Nous en sommes conscients et nous y sommes sensibles. Merci !

Votre commission a préavisé à son unanimité ce rapport de manière positive. »

Le président donne la parole aux groupes.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 15 février dernier, l'Entente de La Tène a passé en revue le budget de l'année 2021.

Tout d'abord, l'Entente de La Tène tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le travail fourni lors de l'établissement de ce cinquième budget MCH2, ainsi que pour la qualité du document qui nous est soumis ce soir.

L'Entente de La Tène relève que sans les impacts négatifs du Covid, le budget serait équilibré. A situation exceptionnelle, et la pandémie en est véritablement une, il nous apparaît donc judicieux de compenser les effets de la crise sanitaire par un prélèvement à la réserve conjoncturelle.

L'Entente de La Tène approuve également le maintien des investissements et la continuité des entretiens afin de soutenir l'économie locale.

Difficile dans la situation actuelle de tirer des conclusions définitives, mais la santé financière de notre commune reste fragile et le budget 2021, quoique équilibré, ne permet pas de cacher que notre taux d'endettement net se péjore à nouveau. La planification financière prévoit d'ailleurs une augmentation de la dette d'environ 16 millions de francs de 2020 à 2024.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'Entente de La Tène a approuvé le budget 2021. »

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 18 février, le PLRT a accepté le budget 2021 à l'unanimité des membres présents.

Dans le reste de mon rapport je parlerai des observations et demandes qu'ont formulé les membres du PLRT.

D'abord, nous félicitons le Conseil communal et l'administration communale pour l'excellent rapport, dans le cahier 1, qui accompagne le budget 2021.

Le rapport nous permet de mesurer l'impact de la pandémie Covid-19 sur toutes les natures financières. Le montant total budgété de cet impact extraordinaire s'élève à 1.2 million de francs.

De plus, le rapport nous montre, graphiques et tabelles à l'appui, l'impact de la réforme fiscale et les évolutions par rapport au budget 2020.

Le résultat est un budget équilibré si l'on fait abstraction de l'impact Covid-19. Nous nous réjouissons de ce résultat qui confirme que les réformes fiscales, cantonales et communales, y compris le point d'impôt en moins voté en 2019, sont supportables.

La compensation du manque à gagner Covid-19 par un prélèvement dans la réserve de politique conjoncturelle, pour un montant de 1.2 million de francs, est totalement justifiée à nos yeux.

Il y a quelques éléments qui nous interpellent.

- La péréquation financière intercommunale est à nouveau un montant contributif, heureusement faible, après seulement une année de répit. Si nous savons que la péréquation ne peut être influencée, nous demandons au Conseil communal de veiller à ne pas subir de grosses surprises, positives ou négatives, dans le futur.
- A la page 2 du cahier 1, il aurait été souhaitable d'inclure l'impôt foncier dans la table de la réforme fiscale à la page 2. L'effet de cette révision vient alléger la baisse de revenus fiscaux dès 2020 pour environ 120'000 francs.
- A la page 3, malgré les explications du Conseil communal, nous regrettons qu'il faille rajouter des EPT pour effectuer certaines tâches liées au Covid-19, tandis que d'autres activités sont en baisse, pour la même raison. Finalement, le montant est limité mais le principe a interpellé certains membres.
- A la page 5, l'augmentation constante des tâches pour les ASP et la volonté de transférer la remise des commandements de payer à une société externe est contraire au rapport du Conseil communal de 2019 portant sur l'engagement d'un ASP supplémentaire avec Hauterive. Nous allons surveiller ce point.
- A la page 6, le Conseil communal met d'office un forfait de 25'000 francs par projet pour engager des spécialistes externes afin de rédiger l'appel d'offres. Auparavant, ces montants passaient par la compétence financière ou n'étaient pas visibles dans le budget car l'administration se chargeait de l'appel d'offres, à l'interne. Le pourcentage de refacturation ne semble pas très élevé, il s'agit donc essentiellement de projets initiés par la commune. Nous remercions le Conseil communal pour cette transparence, mais nous sommes inquiets que cette « habitude » d'externaliser puisse cacher un manque de compétences au sein de l'administration. Si le besoin est récurrent, il faudra songer à combler ce manque par une formation ou l'engagement du profil demandé.
- A la page 11, le remboursement de prêts de 4.3 millions de francs se fera par un nouveau prêt – il ne s'agit donc pas d'un déficit de financement de 8.6 millions de francs mais à peu près de la moitié.
- Dans le cahier 8, nous avons une question : pourquoi le crédit du camping est passé de 2.4 millions à 2.8 millions de francs ?
- Dans le cahier 8 encore, le plan financier sur 4 ans présente un résultat déficitaire pour 2022 et 2024. Nous savons que ce plan n'a pas été établi avec énormément de soin, qu'il est donc indicatif, et nous comprenons également que le budget 2022 pourra avoir un impact Covid-19. Toutefois, hors impact extraordinaire lié au Covid-19 qui peut être compensé par la réserve de politique conjoncturelle, le PLRT ne peut accepter une planification budgétaire déficitaire.

Comme déjà évoqué, et avec ces commentaires, le PLRT acceptera le budget 2021. Je vous remercie. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, afin de répondre aux deux questions posées, je suis en mesure de vous indiquer que pour le camping, il s'agit toujours d'un

montant de 2.4 millions de francs de base, auquel nous avons ajouté, en prévision, des investissements pour des entités publiques. Cela reste une prévision, sachant que la demande de crédit fera foi.

En ce qui concerne la planification financière et des tâches, je souhaite corriger et préciser qu'elle a été effectuée avec attention et que le travail n'a pas été bâclé. Toutes les règles appliquées dans cette planification financière ont été décrites dans le rapport afin d'avoir un outil réaliste par rapport à ce qui est connu aujourd'hui. Certains éléments n'ont peut-être pas été pris en considération, mais ceux qui ont été pris en compte l'ont été de manière consciencieuse. »

Alain Maurissen (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, disons-le d'emblée, c'est un budget un peu particulier qui nous est présenté cette année.

Le compte d'exploitation prévisionnel serait équilibré si le Conseil communal n'avait pas eu la sagesse de tenir compte des impacts de la pandémie sur les finances communales et plus particulièrement la baisse des rentrées fiscales et l'augmentation des dépenses sociales.

Équilibrer les comptes fut un exercice difficile si l'on tient compte de la réforme de la fiscalité cantonale, la hausse régulière de la facture sociale et le retour de notre participation à la péréquation financière intercommunale.

« Annus horribilis » aurait-on dit du côté du Brexit !

Bien sûr, la dette prévisionnelle nous inquiète et nous avons certainement encore des années difficiles devant nous. Mais nous pensons que ce n'est pas en période de crise marquée qu'il faut serrer les cordons de la bourse des collectivités publiques.

Dans ces conditions, il ne nous est pas paru opportun de pinailler sur la nécessité de tel ou tel entretien ou de tel ou tel investissement.

Nous encourageons donc le Conseil communal à entreprendre l'entièreté de son programme !

Mais soyez néanmoins convaincus qu'au moment des comptes, nous vous en demanderons.

Il ne reste à espérer que le Conseil communal ait été trop pessimiste sur l'impact réel de la pandémie. Seul l'avenir nous le dira.

Le groupe vert-libéral soutiendra donc le budget tel que présenté dans le rapport du Conseil communal et approuve le recours à la réserve de politique conjoncturelle pour compenser les charges spéciales liées à la pandémie.

Nous remercions le Conseil communal pour son excellent travail. Merci pour votre attention. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts de La Tène ont examiné le budget lors de leur séance de préparation du 10 février dernier.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil Communal ainsi que l'administration pour tout l'excellent travail nécessaire en amont de ce document ainsi que pour le rapport à l'appui du budget. Nous sommes pleinement conscients qu'établir un budget dans la situation de crise sanitaire, sociétale et économique que nous traversons actuellement est un véritable exercice d'équilibriste et que certains arbitrages doivent être faits. Dans son ensemble, le budget répond aux exigences réglementaires et est équilibré.

Cependant, le constat est clair, la commune fait face à une situation difficile avec d'une part une augmentation des charges et une diminution de certaines recettes. Le choix de l'exécutif communal de recourir à la réserve conjoncturelle pour compenser les charges dites Covid semble objectivement être le seul moyen réaliste pour équilibrer le budget. Pour certains, rien n'indique que la revalorisation du patrimoine administratif et financier qui alimente en partie ce fonds n'a pas été surévaluée. Ce budget est certes à la sauce Covid mais vivre sur des artifices financiers et comptables n'est pas envisageable à long terme. Nous nous inquiétons ainsi du fort prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et des futurs emprunts nécessaires pour combler les déficits pouvant conduire à une croissance de la dette (de l'ordre de 15 millions de francs) entre 2020 et 2024.

Dans ce contexte difficile, nous saluons les nouveaux postes budgétaires créés en faveur de la biodiversité. Le groupe des Verts de La Tène se réjouit également du maintien de certains investissements prévus en 2021, notamment les études de l'aménagement urbain des rues Louis-de-Meuron et Auguste-Bachelin, de la piste de mobilité douce au chemin de la Raye et de l'étude-test du pôle de la gare. Cependant, nous nous demandons quelle est la contribution financière cantonale,

sachant que cette étude-test a été déclenchée par le projet de pôle de développement économique du Canton. Le groupe des Verts de La Tène souhaite que le Conseil communal renseigne avec précision, lors d'une prochaine séance, les membres du Conseil général au sujet des projets qui gravitent autour du pôle d'étude de la gare.

Pour le plan financier et des tâches 2021-2024 (§8 du rapport), les Verts de La Tène regrettent l'absence d'un plan d'investissement portant sur une autonomie énergétique verte et durable, par exemple en maximisant la couverture des toits des bâtiments du patrimoine immobilier communal en panneaux solaires. Par ailleurs, il est un peu difficile de comprendre la prévision à la baisse du nombre d'élèves à l'école obligatoire, et par conséquent de la facture communale pour les tâches du syndicat éorén, au vu du nombre de nouvelles constructions à usage d'habitation qui voient le jour dans la commune et qui vont indéniablement générer une augmentation de la population et des élèves.

Sur le plus long terme, les Verts de la Tène aimeraient veiller à ce que les investissements communaux soient pensés et planifiés dans une logique de durabilité et de sobriété énergétique. De la même manière, face à des rentrées financières potentiellement en baisse, de nombreuses opportunités existent certainement pour rationaliser certaines dépenses, notamment dans la gestion des déchets. Les Verts de La Tène souhaiteraient que le Conseil communal tienne compte de ces remarques pour l'établissement des budgets futurs.

En conclusion, les membres présents lors de la séance de groupe des Verts de La Tène ont décidé d'approuver à l'unanimité et sans modification le budget dans sa version du 25 janvier 2021.

Enfin, nous vous remercions d'ores et déjà pour l'organisation de la formation MCH2 (sur les nouvelles normes comptables des collectivités publiques) à l'adresse des nouveaux membres du Conseil général, des suppléant-e-s et nouveaux membres de la commission financière qui nous permettront de mieux appréhender les problématiques d'établissement du budget de notre commune. Je vous remercie de votre attention. »

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en date du 15 février dernier, le PSLT s'est réuni en visio-conférence pour débattre des objets proposés à l'ordre du jour de ce Conseil général.

En ce qui concerne le budget 2021, il formule les constatations suivantes :

Un premier constat, le budget 2021 est équilibré. Un équilibre toutefois un peu artificiel puisque le Conseil communal propose de puiser dans la réserve conjoncturelle. A noter que cette opération est certes prévue par la loi mais doit répondre à des conditions strictes.

Globalement le budget est salué.

A noter que malgré la situation compliquée qui s'inscrira probablement dans la durée en raison de la crise sanitaire, le Conseil communal propose de poursuivre - avec prudence - les investissements de la commune, ceci contribuant aussi à stimuler le tissu économique local.

Nous relevons en particulier de nouvelles lignes budgétaires pour financer des mesures en lien avec l'environnement. Elles sont certes modérées, mais c'est un bon début !

Ce budget est « Covid compatible » dans la mesure où il tient compte des probables effets de cette crise, le tout devant être confirmé par les comptes de l'exercice 2021.

Cela en fait néanmoins un budget réaliste et prudent tout en gardant une certaine dynamique s'agissant de la présence de la commune pour des activités dans le tissu local. Il est relevé l'importance qu'une collectivité publique puisse stimuler des activités en temps de crise.

La marge d'autofinancement de la commune est relativement bonne. Le programme des investissements est à la hauteur de ses ambitions et de sa capacité.

Finalement, le PSLT ne remettra en question aucune des lignes budgétaires proposées.

Le budget 2021 qui nous est présenté est accepté tel quel à l'unanimité du groupe PSLT. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre confiance. Je remercie également l'administration et surtout le chef du service Finances qui a réalisé un très important et bon travail par rapport à ce budget. Merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement communal sur les finances

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez ici la proposition de modifier 4 articles du règlement communal sur les finances. Ces modifications sont pour certaines cosmétiques et d'autres sont plus techniques.

A l'art. 1, il est proposé de prolonger d'un à deux ans le mandat de la révision des comptes annuels, dans le but d'obtenir un intérêt accru des fiduciaires pour proposer leurs offres. En effet, la première révision des comptes effectuée par un nouveau fiduciaire est toujours plus difficile que les suivantes, sachant que cela nécessite la prise en main de toute la comptabilité. Le fait de changer de fiduciaire chaque année ne motive pas les sociétés fiduciaires à postuler à nos offres.

L'art. 5 est mentionné dans le rapport, mais nous vous proposons de ne pas y toucher pour l'instant, par rapport au frein à l'endettement. Une mise à jour sera probablement proposée dans le courant de cette année pour une application dans le budget 2022. Nous n'apportons aucune modification aujourd'hui car une révision de la loi sur les finances des communes est en cours de consultation et devrait passer devant le Grand Conseil cette année. Cette nouvelle révision de la loi permettra de redéfinir des méthodes de calcul pour le frein à l'endettement avec une meilleure harmonisation entre les différentes communes. Nous y reviendrons donc dans le courant de cette année.

Pour l'art. 10, il s'agit d'un transfert des achats de plus de 5'000 francs qui ont une durée de plus d'un an du budget de fonctionnement au budget des investissements.

Selon la loi sur les finances, il est demandé de mettre au bilan les objets de plus de 5'000 francs. Cela signifie que nous devons passer par un investissement pour l'achat des objets de plus de 5'000 francs et afin d'éviter d'établir des rapports pour des montants relativement faibles, il est proposé de modifier cet article. Cela permettra également de réduire le temps nécessaire pour réaliser ces investissements.

Une nouvelle compétence financière communale a été créée, pour les objets de moins de 50'000 francs, avec une enveloppe globale annuelle limitée à 200'000 francs. Toutefois, un contrôle de votre Autorité subsiste sur ces investissements de moins de 50'000 francs, car nous ne pourrions engager la dépense uniquement si le budget des investissements a été approuvé.

S'agissant de l'art. 12, nous proposons de procéder à un alignement des montants par objet au niveau de la limite globale annuelle de façon à avoir les mêmes valeurs que les communes voisines et/ou de même taille. La limite actuelle est généralement atteinte au début du dernier trimestre de l'année, ce qui fait que nous n'avons plus de marge de manœuvre pour terminer l'année.

La justification dans les comptes s'effectuera de toute façon pour l'utilisation de cette compétence financière, comme nous le faisons déjà dans tous les rapports des comptes.

En dernier lieu, l'art. 16 propose une modification que l'on peut qualifier de cosmétique. Il s'agit en quelque sorte le report à la loi par rapport à l'utilisation de réserve de politique conjoncturelle. Cela permet de suivre la loi lorsqu'elle se modifie, sachant que nous n'avons pas ajouté de nouveautés ou spécificités communales dans notre règlement.

Je reste à votre disposition pour répondre aux questions. Merci. »

Monique Calame (ELT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je me fais la porte-parole de la commission réglementaire qui s'est réunie in corpore le mardi 16 février dernier en cette salle en présence des représentants du Conseil communal, MM. Heinz Hoffmann, Yannick Butin et de l'administrateur M. Yanick Boillod.

Il appartenait à la commission réglementaire d'examiner le point 7 de l'ordre du jour de la présente séance législative, soit une mise à jour partielle du règlement communal sur les finances du 19 novembre 2015.

Modification de l'art. premier, relatif à la fréquence des contrôles de l'organe de révision des comptes. Dans l'arrêté en vigueur, il appartient chaque an à notre autorité de désigner la fiduciaire ad hoc, celle-ci effectuant le contrôle de l'exercice comptable en cours. Or, deux problèmes font obstacles :

- la méconnaissance du système de comptabilité des communes ;
- l'octroi du mandat de contrôle pour un seul exercice comptable.

Ces deux points retiennent certains organes de révision de répondre à la demande de la commune en proposant leurs offres.

La commission réglementaire approuve donc la demande du Conseil communal de modifier le texte de l'art. premier, en précisant que l'organe de révision peut opérer sur deux exercices au maximum, le mandat pouvant encore être reconduit en cas de satisfaction. Il est à relever qu'en cas d'insatisfaction, l'autorité exécutive peut rompre ledit mandat et s'en tenir à un seul exercice avec la fiduciaire désignée.

Dans un proche avenir, la commission aura aussi à se prononcer sur la modification de l'art. 5, celui-ci traitant du degré d'autofinancement. En effet, il s'agira de l'adapter à la LFinEC actuellement en cours de révision.

L'art. 10 traite des compétences de l'exécutif dans le cadre des crédits complémentaires. Vu la taille de notre commune, toute dépense égale ou supérieure à 5'000 francs pour l'acquisition de biens mobiliers est considérée comme une dépense d'investissement et doit être inscrite au bilan. Or, actuellement, en l'absence de compétences spécifiques du Conseil communal, chacune de celle-ci devrait à chaque fois obtenir l'aval du législatif.

Notre commission approuve la demande du Conseil communal qui, par ailleurs s'est inspiré des applications des communes voisines en la matière.

Ainsi, l'exécutif aura la possibilité d'ouvrir un crédit d'engagement, de solliciter un crédit complémentaire jusqu'à un montant de 50'000 francs par objet, dans la limite de 200'000 francs par année comptable.

L'art. 12 dans sa teneur actuelle est trop restrictif, puisqu'en cas de dépassement d'un crédit accordé, l'exécutif doit puiser dans sa réserve financière. La modification sollicitée lui permet de compenser ce dépassement en utilisant la somme budgétisée d'un autre compte, celui-ci devant toutefois être de même nature et de même subdivision administrative.

Dans la nouvelle teneur de l'art. 12, il est encore précisé que le compte de résultats pourra compenser un dépassement dans une rubrique fonctionnelle jusqu'à la limite de 50'000 francs.

Une dernière adaptation est nécessaire à l'art. 16, afin qu'il corresponde à l'art. 50 de la LFinEC. D'autres modifications de la loi étant prévues en 2021, l'exécutif propose d'introduire la mention du renvoi à la LFinEC, évitant ainsi la nécessité de réviser encore le règlement des finances communales.

Au nom de la commission réglementaire que je représente ici, il m'appartient de remercier MM. Hoffmann, Butin et Boillod pour leurs explications intéressantes et complètes et relever l'excellente qualité du rapport présenté par le Conseil communal.

Il m'appartient aussi de vous indiquer que la commission s'est prononcée à l'unanimité favorable à toutes les adaptations et modifications sollicitées.

La commission recommande à l'assemblée législative d'en faire de même. Merci de votre écoute. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission a débattu de ce règlement lors de ses deux dernières séances.

La première mouture a été renvoyée au Conseil communal avec la demande d'effectuer certaines modifications. Principalement au niveau de son art. 10, qui prévoyait initialement qu'une autorisation tacite de dépense soit donnée par le Conseil général lorsque qu'un investissement de moins de 50'000 francs était proposé au budget et que ce dernier était accepté. Votre commission n'a pas voulu de cette manière de faire, sans qu'un garde-fou soit introduit au niveau de cet article. C'est maintenant chose faite, puisque cette nouvelle pratique s'accompagne également d'un montant global et plafonné de 200'000 francs par année comptable. Cette pratique paraît correcte aux yeux de votre commission

puisque la limite d'investissement imposée par la loi se situe maintenant à 5'000 francs pour la commune de La Tène. Votre commission estime que le fait de venir avec de multiples demandes d'investissements, pour de petits montants serait non seulement chronophage pour notre administration communale mais également pour notre assemblée. Cela n'apporterait pas de réelle plus-value puisque, lors de la soumission du budget annuel, le Conseil général pourra et devra donner son feu vert (ou pas) pour ces investissements de moins de 50'000 francs. Attention donc, dès maintenant, si ce règlement est ainsi accepté, il faudra faire encore plus attention aux investissements de moins de 50'000 francs.

En résumé, le fait d'avoir maintenant cette limite globale de 200'000 francs par année nous paraît une bonne solution pour éviter un saucissonnage des investissements qui puisse permettre une validation de masse lors du processus d'acceptation du budget.

L'art. 12 a également fait parler. En effet, entre la première lecture et la deuxième lecture de ce règlement, le montant à discrétion du Conseil communal est soudainement passé de 150'000 francs à 200'000 francs, sans que cela en ait été discuté. Bien que cette manière peu cavalière de faire n'ait pas spécialement plu à votre commission, nous avons finalement accepté que cet article soit ainsi modifié. Il est vrai que cette limite historique de 150'000 francs pour entreprendre des actions ou des investissements qui n'étaient pas prévus au budget peut vite être atteinte et ainsi paralyser l'administration communale dans l'exercice de ses fonctions.

Pour l'art. 16, votre commission n'a pas de commentaires particuliers.

À la suite de cette deuxième lecture, la commission financière a émis à son unanimité un préavis favorable pour ce règlement et vous recommande d'en faire de même. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 15 février, le parti socialiste de La Tène a débattu au sujet des modifications proposées par notre exécutif au règlement de commune sur les finances, accepté par le législatif laténien le 19 novembre 2015.

L'art. premier concernant l'organe de révision, qui pourra être engagé pour la révision des comptes pour plus d'un exercice, nous a paru acceptable et dans la logique d'une continuité profitable tout en sachant que cela se fera dans les limites des règles d'audit applicables aux organes de révision agréés.

Pour l'art. 5, au vu de la future révision de la LFinEc en 2021, il est judicieux d'attendre.

La modification des art. 10 et 12 propose d'augmenter la marge de manœuvre du Conseil communal avec l'augmentation de compétence de 150'000 à 200'000 francs par an avec une limite de 50'000 francs par objet est certainement nécessaire au vu de la taille de notre commune et peut être justifié en comparaison des autres communes de la même taille.

Ils proposent également de créer une compétence financière au Conseil communal dédiée aux objets non prévus faisant partie des investissements. Cette compétence financière dédiée permettra au Conseil communal de ne pas utiliser dans le cadre d'un investissement sa compétence utile pour les objets financés par le compte de résultat. Cette modification permettra également de compenser une dépense dans un domaine fonctionnel et cela nous paraît également profitable afin de simplifier le travail régulier. Ceci ne peut qu'être profitable pour une plus grande efficacité des processus.

La modification de l'art. 16 nous permet de s'aligner à la LFinEc.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que le PSLT acceptera l'entrée en matière de cet objet et l'arrêté s'y référant. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour les explications clairement présentées dans ce rapport. Tenant compte des arguments avancés par le Conseil communal, c'est à l'unanimité que le groupe des Verts de La Tène préavise favorablement ce rapport et les modifications proposées concernant les articles suivants.

Art. premier : nous approuvons la modification afin que le mandat à un organe de révision des comptes soit donné pour 1 ou 2 exercices avec la possibilité de le reconduire.

Art. 5 : nous estimons également important de saisir la future modification de la LFinEC pour réviser cet article afin que le calcul du degré d'autofinancement tienne compte de différentes variantes de frein à l'endettement.

Art. 10 : nous sommes également favorables au relèvement des limites à 50'000 francs par objet, 200'000 francs par exercice pour ouvrir un crédit d'engagement ou décider d'un crédit complémentaire.

Art. 12 : nous préavisons favorablement ce dépassement de crédit et la compétence financière du Conseil communal dans les limites proposées tant par rapport aux montants que pour la procédure ainsi que les modifications des différents alinéas.

Enfin, notre avis est également unanimement favorable en ce qui concerne la modification de l'art. 16 sur le prélèvement à la réserve conjoncturelle, d'autant plus que des modifications auront lieu prochainement au niveau cantonal concernant les modalités de prélèvement de la LFinEC. Je vous remercie. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance du rapport sur la révision partielle du règlement communal sur les finances.

La modification de l'art. premier est raisonnable à nos yeux et nous espérons qu'elle facilitera à l'avenir la recherche de fiduciaires intéressées à la vérification de nos comptes.

La modification de l'art. 10 faisant passer le montant de la limite de compétences à 50'000 francs et la limite globale à 200'000 francs nous semble tout aussi raisonnable par rapport au budget global de notre commune.

Il en va de même de la modification de l'art. 12 concernant les dépassements de crédits avec les mêmes montants pour autant qu'ils soient dans une rubrique budgétaire à deux chiffres du compte de résultats ou pour un seul objet d'investissement.

Bien évidemment le renvoi à la loi sur les finances de l'Etat des communes pour les prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle ne nous cause aucun problème particulier.

Nous tenons cependant à rendre attentif le Conseil communal que si nous sommes en faveur d'une relaxation de la marge de manœuvre du Conseil communal représentant moins de deux pourcents des revenus d'exploitation, nous resterons néanmoins très attentifs à son utilisation au moment des comptes. En effet, nous avons remarqué dans le passé une certaine profusion de petites études et autres, dont la nécessité de la dépense ne nous est pas toujours parue évidente. Mais il est vrai que l'on est toujours plus intelligent après et le Conseil général intervient en général en dernier, si pas trop tard, c'est peut-être là qu'il faut travailler.

Nous acceptons donc ces modifications du règlement communal sur les finances. Merci pour votre attention. »

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance, le PLRT s'est penché avec attention sur la révision partielle du règlement communal des finances.

Les modifications demandées par le Conseil communal ont donné les remarques suivantes :

Art premier : aucun commentaire particulier.

Art. 10 : comme expliqué par le Conseil communal, le fait que toute dépense de plus de 5'000 francs doive faire l'objet d'un investissement réduit la marge de manœuvre des conseillers communaux et dans un monde qui demande un temps de réaction toujours plus court, il est important d'avoir une plus grande souplesse et moins de bureaucratie. Nous nous réjouissons de la limite de 200'000 francs qui protège les contribuables de La Tène de tout débordement inadéquat.

Art. 12 : ici aussi nous comprenons la demande du Conseil communal et la limite de 200'000 francs, bien que pour nous peut-être un peu élevée, ne pose pas de problème au nom du PLRT.

Art. 16 : aucun commentaire particulier.

Les membres du PLRT acceptent les modifications demandées, mais il ne faut pas prendre cet accord pour un chèque en blanc ni un encouragement à la dépense. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 15 février écoulé, notre groupe a essayé de trouver quelque chose de passionnant dans ce sujet. Force est de constater que la lecture et l'étude du rapport y relatif n'a pas soulevé un grand enthousiasme, ni de grandes discussions.

Ceci dit, nous devons bien admettre que la gestion d'une commune devient de plus en plus compliquée et dépendante de législations supérieures.

Il est donc indispensable que les règles en la matière soient facilement compréhensibles et applicables sans trop devoir se poser de questions. Notre Conseil communal doit pouvoir disposer de tous les outils lui permettant d'agir rapidement et avec efficacité.

C'est pourquoi l'Entente de La Tène soutiendra, à l'unanimité, cette demande de révision partielle et de mise en conformité du règlement de commune sur les finances. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre confiance et de votre ouverture face à ces changements. Je remercie également le travail effectué en commission financière, qui a permis de procéder aux modifications nécessaires et faciliter le débat de ce jour. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal demande trois changements dans ce règlement général de commune.

Le premier suit la validation du Grand Conseil en novembre 2020. Le nombre de suppléants est désormais calculé au prorata des députés élus.

Le deuxième changement suit la discussion avec les présidents de groupe. Nous avons décidé de passer de 10 à 20 jours pour l'envoi des convocations. Nous avons également oublié de modifier un article à ce sujet. Je laisse la commission réglementaire vous en dire davantage à ce sujet.

Le troisième changement est relatif à l'augmentation du nombre de commissaires à la commission des travaux publics et des services industriels afin de pallier les absences, avoir le quorum et surtout pour les grands projets en cours et futurs. Les bâtiments devraient également incomber à cette commission. Merci. »

Raphaël Kummer (PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire s'est réunie le 16 février.

En synthèse, ses délibérations ont porté sur la révision partielle du règlement général de commune, en particulier sur la modification des articles suivants :

- modification du nombre des conseillers généraux suppléants (art. 29a, al. 4) ;
- modification du délai pour l'envoi de la convocation à une séance du Conseil général (art. 46 al. 4) ;
- ajout d'un délai de 10 jours pour la convocation des commissions (art. 109 al. 4) ;
- augmentation du nombre des membres de la commission des travaux publics et des services industriels (ComTPSI) (art. 122 al. 1).

Au final et après délibérations, la commission exprime un préavis favorable concernant toutes les modifications proposées dans la forme comme dans le fond.

La commission tient par contre à mentionner que l'augmentation du nombre de membres de la commission des travaux publics et des services industriels ne résoudra pas les problèmes d'absentéisme.

Finalement, la commission réglementaire, sur proposition du Conseil communal, propose d'amender l'art. 66 al. 1 du règlement général de commune comme suit :

¹Les textes des propositions doivent être déposés sous forme écrite vingt-cinq jours avant une séance pour qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de ladite séance.

Cet amendement a pour but de maintenir la cohérence des différents délais de livraison et d'envois des documents pour le Conseil général et ses séances de préparation. Je vous remercie. »

Philippe Issemann (PLRT), au nom de la ComTPSI : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des travaux publics et des services industriels s'est réunie le 11 février afin d'examiner la révision partielle du règlement général de commune (art. 122) concernant la modification du nombre de ses membres.

En synthèse, les délibérations ont porté sur les points suivants :

- le fait d'avoir plus de membres permettrait d'avoir une meilleure représentabilité des différents partis ;
- l'importance financière de certains projets sur lesquels la commission devrait donner son avis ainsi que l'augmentation des sujets justifie une telle mesure ;
- les autres commissions sont également souvent dotées de 7 membres.

Au final et après délibérations, la commission exprime un avis favorable concernant la révision partielle du règlement général de commune. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 15 février 2021, l'Entente de La Tène a débattu de ce dossier, relatif à la révision partielle du règlement général de commune.

Concernant le nombre de conseillers généraux suppléants auquel les différents partis ont droit, la modification du droit cantonal ayant été approuvée par le Grand Conseil, il nous est apparu tout à fait logique et sensé d'adapter notre règlement général de commune en conséquence, et cela indépendamment du fait que l'ELT se trouvera dans une situation où elle aura droit à un conseiller général suppléant supplémentaire. De plus, augmenter considérablement les chances de vivre des séances du Conseil général « au complet » ne peut être considéré que positivement. Vu ce qui précède, l'ELT s'est prononcée favorablement à l'unanimité en faveur de cette modification.

Concernant le délai pour l'envoi et la convocation aux séances du Conseil général, il est possible de dire que ce délai supplémentaire de 10 jours, dont nous bénéficions depuis 2020 pour préparer les séances, a permis une analyse plus détaillée des dossiers et une meilleure interaction entre les autorités législatives et exécutives dans le traitement de certains dossiers. Par conséquent, il nous apparaît pertinent d'officialiser cette nouvelle pratique dans le règlement général de commune.

Enfin, concernant le nombre des membres de la commission des travaux publics et des services industriels (ComTPSI), qu'il est proposé de porter à 7, les membres de l'ELT présents ont été sensibles à la réalité présentée, à savoir que les sujets soumis à cette commission sont de plus en plus nombreux et impliquent souvent des dépenses conséquentes. De plus et avec une telle commission de 5 membres, le risque de voir le quorum non atteint est important et problématique pour le traitement parfois urgent de certains dossiers.

Vu tout ce qui précède, les membres de l'ELT ont accepté à l'unanimité la révision partielle du règlement général de commune telle que proposée. Merci. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT a débattu de cet objet lors de sa dernière séance de groupe.

Concernant la modification liée au nombre des conseillers généraux suppléants, du délai pour l'envoi de la convocation à une séance du Conseil général ou du nombre des membres de la commission des travaux publics et des services industriels, aussi appelée ComTPSI, il faut savoir l'avouer et l'accepter, certains thèmes ne demandent pas forcément de longues discussions pour être acceptés. Ce fut le cas pour cet objet et pour notre groupe.

Nous remercions le Conseil communal pour le travail effectué et c'est à l'unanimité des membres présents que le PLRT acceptera cette révision partielle du règlement général de commune et vous recommande d'en faire de même. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous prenons bonne note des modifications proposées pour le nombre de conseillers généraux suppléants et de la mise en conformité avec la loi cantonale sur les droits politiques.

Nous marquons également notre soutien à l'augmentation du nombre de membres de la commission des travaux publics et des services industriels à 7 membres.

Nous apprécions que le délai d'envoi de la convocation à une séance et des documents associés soit porté à 20 jours et de pérenniser également le délai de 10 jours pour les commissions.

Nous profitons cependant de cette occasion pour marquer notre inquiétude quant à l'échec de certains projets qui sont retirés en dernière minute de l'ordre du jour du Conseil général car les partis ont clairement manifesté leur intention de refuser l'entrée en matière.

C'est souvent de longs mois, voire des années de travail perdus. Dans une première phase nous invitons donc le Conseil communal à utiliser de façon plus systématique l'art. 61 du règlement général actuel : « *Le Conseil communal peut aussi présenter des rapports d'information et faire des déclarations verbales lors des séances, même en dehors de l'ordre du jour.* »

Nous pensons qu'à l'avenir il peut être nécessaire de prévoir deux séances du Conseil général pour les objets dépassant 500'000 francs, la première permettant aux conseillers généraux de faire leurs remarques sur le projet et que le Conseil communal puisse revoir sa copie pour la seconde présentation.

Nous invitons donc la commission réglementaire à poursuivre sur ces aspects et nous interviendrons de nouveau dans ce sens.

Le groupe vert/libéral soutiendra donc la révision partielle proposée. Merci pour votre attention. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts de La Tène s'est penché avec intérêt, le 10 février dernier, sur la révision partielle du règlement général de commune et remercie le Conseil communal des modifications proposées.

Force est de constater que l'exécutif laténien a à cœur de rendre plus confortable le travail de son législatif, avec la modification du nombre de suppléantes et suppléants (certes sur la base de la législation cantonale), l'augmentation du délai de l'envoi de la convocation à une séance du Conseil général, et enfin l'augmentation du nombre de membres de la commission des travaux publics et des services industriels ; nous estimons que toutes ces modifications renforcent encore davantage l'exercice démocratique que notre groupe découvre avec plaisir au fil des jours. De ce fait, les Verts de La Tène accepteront avec enthousiasme la révision partielle du règlement général de commune. Je vous remercie de votre attention. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 15 février dernier, le PSLT a étudié les propositions de modification des articles 29a, 46, 109 et 122 du règlement général de la commune de La Tène.

L'art. 29a, qui propose la modification du nombre des conseillers généraux suppléants, découle de la modification de la loi cantonale en matière de suppléance. Le règlement général de commune est donc adapté en conformité et nous nous en réjouissons.

L'art. 46, qui propose la modification du délai pour l'envoi de la convocation à une séance du Conseil général, répond à une volonté exprimée en réunion des présidents de partis et chefs de groupes. L'édition de la convocation et des dossiers pour une session du Conseil général est sur EchoTène plus tôt qu'auparavant pour permettre aux groupes d'étudier et de se positionner de façon moins précipitée.

Il est logique que toute interpellation, question ou motion parvienne à l'administration plus tôt aussi, d'où l'amendement formulé par la commission réglementaire et nous paraît judicieux.

L'art. 109 précise ce qui se fait déjà dans les faits, à savoir convoquer les commissions dans un délai de 10 jours.

Finalement, l'art. 122 propose une augmentation du nombre des membres de la commission des travaux publics et des services industriels. Cette modification intéresse particulièrement le PSLT : l'augmentation du nombre de sièges à la commission des travaux publics et services industriels de 5 à 7 membres permet au parti socialiste de récupérer son siège dans cette commission, laissé au PVL en contrepartie d'un siège supplémentaire à la commission de l'intégration. D'entente entre les président(e)s de partis, ces deux sièges supplémentaires reviendront au PLRT et au PSLT.

A l'issue du délai référendaire, le PSLT proposera Philippe Mattmann pour occuper un siège.

La révision partielle du règlement général de commune est acceptée à l'unanimité par le PSLT, y compris l'amendement proposé par la commission réglementaire. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Raphaël Kummer (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'amendement présenté tout à l'heure propose d'amender l'art. 66 al. 1 du règlement général de commune comme suit :

¹Les textes des propositions doivent être déposés sous forme écrite vingt-cinq jours avant une séance pour que celles-ci soient inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Cet amendement a pour but de maintenir la cohérence des différents délais de livraison des documents pour le Conseil général et ses séances de préparation. »

Le président procède au vote de l'amendement déposé par la commission financière, qui est accepté par 39 voix et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Motion du conseiller général Jérôme Amez-Droz (PLRT) « Pour une réflexion autour d'un chauffage à distance »

Le président donne la parole au motionnaire.

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre monde change, le monde change.

Il suffit de regarder la météo qui fluctue : -10 degrés / + 20 degrés. Je vous regarde dans cette salle, équipés de ces masques déshumanisants, je vous souris, vous l'aurez deviné, mais cela devient compliqué. Nous vivons de grands changements.

Quand j'étais enfant, j'allais faire du bob à La Ramée, tous les Noëls. C'est un temps que les personnes âgées de moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, puisqu'il date des années 80. Cette descente était magnifique et parfois je ratais le virage dans la grande courbe, mais c'étaient de beaux moments.

Dans mon jardin, j'ai la chance d'avoir l'arbre qui se plaît le plus, à savoir un olivier. En général, il faut les couvrir en hiver afin qu'ils ne gèlent pas, mais lui se plaît bien.

Ce monde change et la Suisse est une goutte d'eau dans un océan et la commune de La Tène est une nano-goutte dans cet océan. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire et que nous devons être climato-sceptiques comme l'ancien Mickey qui occupait la Maison Blanche. Nous nous devons de prendre conscience de ce problème et essayer d'y apporter une solution.

Cette solution doit être, dans le cas présent, une solution collective, avec la question du chauffage à distance. Je ne vais pas relire tout le texte que vous avez reçu, par gain de temps, mais en revanche, je vous présente mes excuses pour l'horrible faute d'orthographe que j'ai laissée au milieu du texte où il manque un « e » à « couplés » et j'en suis navré. Le département de l'éducation s'excuse. Ce n'est toutefois pas une raison pour refuser cette motion !

L'année dernière, lors d'une séance du Conseil général, une vingtaine de membres étaient absents. J'avais interpellé le Conseil communal au sujet d'un possible chauffage à distance qui pourrait être mis en place avec les rejets de chaleur qui partent dans la nature sous forme de CO₂, sans que nous n'en fassions rien. Il semblait qu'un projet était en gestation auprès du groupe Masai Conseils. Le projet prévoyait la possibilité d'alimenter tout l'Entre-deux-Lacs avec le potentiel de chaleur rejeté et inexploité. Le Conseil communal avait confirmé l'existence d'un projet. Nos amis de l'Entente de La Tène nous avaient encouragés à ne pas laisser cette question dans un tiroir. L'idée de la motion vient donc maintenant, environ un an plus tard.

Dans un cadre fédéral, que vous connaissez certainement mais que je vous rappelle, le 25 septembre dernier, les Chambres ont adopté une loi sur le CO₂, tout d'abord refusée avant d'être acceptée. Elle a été combattue par un double référendum, les milieux pétroliers s'opposant à la loi et sera mise en votation prochainement.

Cette loi sur le CO₂, que nous soutenons, se profile avec des taxes. Les montants seront redistribués via des fonds importants. Au sein du PLRT, nous aimons les systèmes de taxes où l'on redistribue, pour inciter. Cette démarche nous convient assez bien. Un fonds de 450 millions de francs sera alimenté par ces taxes et devrait permettre de soutenir des projets comme celui inauguré aujourd'hui par Simonetta Sommaruga à Genève, SolarCAD 2. Il s'agit d'un projet avec de l'énergie solaire thermique où l'on chauffe de l'eau et cette dernière sert à alimenter des chauffages à distance.

Le projet de la raffinerie de Cressier est un projet à court terme. Nous ne savons pas s'il y aura toujours une raffinerie en 2040 ou 2050. Il s'agit de la dernière de Suisse.

Dans l'un des polars de Nicolas Feuz, que vous lisez peut-être, le dernier élément qui reste dans le canton de Neuchâtel est la raffinerie de Cressier. Peut-être qu'elle restera encore longtemps, mais il n'empêche que tant qu'elle est encore là, il est bien dommage que toute cette énergie brûlée parte dans les airs et crée du CO₂ qui pourrait être utilisé à alimenter, pourquoi pas, un chauffage à distance à La Tène.

Pour un chauffage à distance, la question du coût se pose. Si une étude aboutit à la conclusion qu'un chauffage à distance est une bonne solution, il ne faudrait pas que cela coûte, pour l'utilisateur d'un tel chauffage, beaucoup plus cher que ce que cela lui coûtera lorsque le mazout sera encore plus taxé que ce qu'il ne l'est maintenant, vu que c'est ce que prévoit la loi sur le CO₂. Ces éléments sont très importants aux yeux des membres du PLRT.

A titre personnel, je pense que l'effort collectif, le fait de faire les choses ensemble, sont des éléments qui peuvent être soutenus.

D'autres éléments se trouvent près de nous, comme l'eau du lac et l'eau de la Thielle. Des réflexions peuvent être menées par rapport à d'autres éléments, conformément aux propos tenus par M. Dupuy de Masai Conseils.

Avoir une réflexion autour du chauffage à distance est quelque chose d'important. En matière d'émissions, 30% proviennent des transports, 30% du chauffage et 30% de l'industrie. Il est clair qu'il y a matière à travailler au sujet du chauffage.

Par rapport aux chauffages à distance développés dans d'autres communes, au début, certains n'étaient pas intéressés à se relier. Il faut relever que dans les communes les plus liberticides, il est obligatoire de se raccorder au chauffage à distance. Toutefois, très rapidement, dans les communes où la connexion n'était pas obligatoire, les habitants ont eu envie de s'y raccorder lorsqu'ils ont changé leur installation, ce qui véhicule de bons signaux.

Cependant, tout n'est pas bon et il faut être prudent. Actuellement, nous savons que Groupe E a la mainmise sur le dossier de la raffinerie de Cressier et il faut garder en tête cet élément et être prudent. Si la chaleur devait être donnée pour alimenter un chauffage à distance, il faudrait que cela soit pratiquement gratuit, sachant qu'il s'agit d'une énergie noire. Il serait peu opportun que trop d'intermédiaires se mettent beaucoup d'argent dans les poches, ce qui renchérirait la facture finale.

Ensuite, pour un ménage, une habitation, un tel raccordement est intéressant dans le sens où il n'y a plus de frais de ramonage ni d'entretien de la chaudière. On ne brûle plus de mazout ou de gaz pour chauffer l'eau, cette dernière arrivant directement chaude dans les habitations.

A mon sens, cela vaut la peine de mener une réflexion, sans tirer de conclusions, quitte à se rendre compte que l'idée n'est pas bonne et la mettre dans un tiroir. Je vous remercie de votre attention. »

Daniel Rotsch (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, on sent l'engouement de Jérôme Amez-Droz pour ce dossier, c'est magnifique.

Cette motion s'inscrit pleinement dans la planification que mène le Conseil communal depuis plusieurs mois, par le truchement du plan communal des énergies. La stratégie des énergies communales a pour objectif d'atteindre une efficacité énergétique qui s'inscrit dans le principe de la société à 2000W à l'horizon 2050 et une baisse significative des productions de gaz à effet de serre. Cette stratégie s'est travaillée jusqu'à aujourd'hui dans le cadre de la commission de l'environnement et du développement durable, et de la commission des travaux publics et des services industriels. Elle est aujourd'hui en consultation auprès des services de l'Etat.

Il est indéniable que la chaleur est le domaine le plus porteur en termes d'efficacité énergétique. Les deux autres domaines sont néanmoins aussi à considérer avec sérieux, soit la mobilité et l'électricité.

Le Conseil communal soutient cette motion et vous invite à en faire autant. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la motion déposée par notre ami Jérôme Amez-Droz « Pour une réflexion autour du chauffage à distance à La Tène » nous a bien été expliquée et nous pouvons constater que le Conseil communal va dans le même sens.

Nous pensons que la problématique relative au CO₂ est la pollution et « juste » mener une réflexion n'est pas suffisant à nos yeux.

Nous proposons que le Conseil communal charge la commission de l'environnement et du développement durable d'étudier tous les sujets autour d'un chauffage à distance et d'établir un rapport qui nous donne les réponses suivantes :

- source de chaleur (raffinerie, Juracime, installations type Lignièrès, etc.) ;
- collaboration avec les communes voisines ;
- étudier les chauffages à distance existants ;
- financement ;
- plan / timing ;
- tracé et « tuyaux » ;
- coût d'installation chez le privé ;
- coût de l'énergie comparé aux PAC et au mazout.

Le PVL est favorable à l'idée de développer le chauffage à distance et accepte à l'unanimité la motion proposée. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène approuve évidemment le fond de cette motion. Un chauffage à distance (CAD) permet de réduire drastiquement les émissions de CO₂.

L'Entente de La Tène encourage le Conseil communal à contacter les deux sociétés actives au niveau cantonal dans ce domaine, Viteos et Groupe E, afin de connaître leurs intérêts pour les différentes formes de collaborations possibles, allant du privé au public, en passant par un partenariat. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT soutient la motion de Monsieur Amez-Droz sur le chauffage à distance. Par contre, nous trouverions judicieux de le regrouper pour des quartiers suffisamment denses et de ne pas le faire pour de petits hameaux.

Nous nous posons également la question sur le réalisme d'un chauffage à distance avec la raffinerie. N'est-ce pas uniquement un alibi pour maintenir la raffinerie active ?

L'ensemble du PSLT soutient cette motion. Merci. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes enthousiastes à cette idée. Nous attendons de voir que le projet aille de l'avant et d'en savoir un peu plus. Nous apprécions de voir une idée comme celle-ci émanant du PLRT. »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président confirme que la motion est acceptée et que le Conseil communal a 6 mois pour établir un rapport en réponse à la motion.

10. Motion du conseiller général Laurent Amez-Droz (PLRT) « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »

Le président donne la parole au motionnaire.

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vu l'heure, je me permets de défendre très brièvement cette motion en insistant sur quelques points :

- Non, chers amis de l'Entente de La Tène, ce n'est pas une motion électorale ; les élections sont passées ! mais une motion que vous pouvez tous soutenir, car elle vise à améliorer la sécurité de nos élèves cyclistes et la qualité de vie de nos citoyens.
- Cette motion donne le ton en ce début de législature pour souligner les efforts que notre commune doit faire pour renforcer son image verte.
- Certes, nous entendons plusieurs plaintes de nos concitoyens indiquant que les derniers espaces verts de la commune sont bientôt tous construits, mais ce sont les conséquences du plan d'aménagement voté par nos prédécesseurs et que nous sommes en train de réviser tout en étant fiers de l'attractivité de notre commune.

En effet, selon les statistiques du recensement cantonal au 31 décembre 2020, notre commune comptait 89 habitants de plus - une bonne nouvelle, logique et en lien avec les nouveaux quartiers d'habitation qui se sont créés sur notre territoire. Cette croissance devrait se poursuivre sans que nous ayons de gros frais d'équipements à assumer. Que du bonheur ! En principe... mais nous constatons que nos routes principales deviennent de plus en plus chargées en trafic automobile et plus dangereuses pour les cyclistes. Mon objectif c'est que cette croissance s'accompagne de mesures qui diminuent le trafic motorisé. Il faut dès lors poursuivre le développement des transports publics, et dans le cas présent, faciliter le recours à la mobilité douce, mais aussi encourager l'autopartage et le vélo partage.

Pour cela, il faudra quelques investissements en toute logique pour améliorer les équipements actuels. Il sera facile de supporter ces nouveaux investissements au vu des recettes fiscales des nouveaux habitants grâce aux nouveaux quartiers construits.

- Enfin, cette motion vise surtout à légitimer notre Conseil communal vis à vis de celui de Saint-Blaise pour bien coordonner cette amélioration des pistes de mobilité douce entre Saint-Blaise et Marin.

Nous espérons d'ailleurs qu'une motion semblable déposée à Saint-Blaise obtienne un bon succès devant le législatif de notre commune voisine et soit suivie de résultats rapides pour la sécurité de nos enfants et de tous nos cyclistes.

Merci d'avance pour votre soutien, je vous remercie de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme déjà évoqué tout à l'heure pour la motion relative au chauffage à distance, la mobilité est un des domaines qu'il s'agit également d'optimiser pour réduire l'impact général sur l'environnement. Cela dit, le projet décrit dans cette motion a également une portée sécuritaire qu'il s'agit de ne pas oublier et qui s'inscrit dans un périmètre qui fera l'objet d'une refonte importante des circulations de tous genres. Cette mesure fait d'ailleurs également partie des objectifs du PAL.

Comme l'indique le motionnaire, les travaux sont très avancés du côté de La Tène. Des éléments précis, comme les mètres, le chiffrage, sont réalistes et planifiés depuis un certain temps déjà. Nous pourrions penser que cette motion enfonce des portes ouvertes pour La Tène. Certes, mais le Conseil communal est plutôt d'avis que cette motion sera sans aucun doute une action symbolique forte pour relancer les travaux entre les communes de La Tène et de Saint-Blaise sur un projet commun.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette motion. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PVL s'est réuni lors de sa séance de préparation du Conseil général de ce soir, dont la motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène » proposée par le conseiller général Laurent Amez-Droz (PLRT).

Pour la mise à jour et la réalisation de ce projet crucial, il faut répondre au développement de la mobilité douce, en même temps inciter nos enfants à prendre leurs vélos pour aller à l'école et ainsi améliorer la santé physique de la population.

La sécurité des cyclistes sur la route est primordiale pour nous, ce qui nous conforte à rajouter une demande de réduction de la vitesse actuelle de 50 km/h à 40 km/h, voire 30 km/h dans cette zone.

Pour le reste, la documentation offerte par le proposant de la motion nous convainc à accepter cette motion.

Le rapport proposé a fait l'unanimité au sein de notre groupe.

Le PVL accepte la motion proposée et demande au Conseil communal de se pencher sur sa réalisation en collaboration avec l'administration communale de Saint-Blaise. Merci »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT approuve évidemment cette motion puisque du côté de la commune de La Tène, comme l'a souligné notre conseiller communal Daniel Rotsch, le projet est prêt à exécution. Notre parti prend conscience avec cette motion qu'il faut donner un signal fort pour encourager les autorités de Saint-Blaise à engager des procédures permettant de valider ce droit de passage sur certains terrains privés. Cette démarche est pertinente car nous nous trouvons effectivement dans une situation d'urgence. Il est temps d'aboutir !

L'idée d'un chemin sécurisé est louable car il met les autorités des communes à l'abri d'une éventuelle revendication si un accident devait arriver.

Toutefois, si la commune de Saint-Blaise se trouvait confrontée à un refus catégorique, voire une impossibilité de conclure avec ces soi-disant terrains privés, il serait peut-être intelligent de revoir ce tracé sécurisé car, comme le relève à juste titre un camarade de parti, les enfants insouciants et téméraires ne vont certainement pas emprunter cette voie sécurisée mais raccourcir au plus court par la Musinière. Ne devrions-nous pas aussi réfléchir à partir des utilisateurs ? Avec un trottoir de chaque côté de la rue, l'espace pour une piste cyclable le long de la Musinière est approprié, ce d'autant plus qu'un lien est directement possible avec le sous-voie de Saint-Blaise.

Les possibilités sont légion car de surcroît, une autre possibilité serait de rallier le nord de l'autoroute en passant sur notre magnifique passerelle, pour accéder ainsi du bon côté du collège de la Rive de l'Herbe.

C'est donc à l'unanimité que le groupe se prononce en faveur de cette demande. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération, bien que cette motion n'ait pas pu être traitée lors de notre dernière séance.

Cela étant dit, la réflexion proposée ne date pas d'hier. En effet, cela fait longtemps que nous discutons de cette liaison, pour les écoliers entre Saint-Blaise et Marin, au même titre que d'autres problèmes de circulation dans cette commune.

Il y a beaucoup à faire, le conseiller général Laurent Amez-Droz l'a dit. Il s'agit d'un sujet important mais il faudra également veiller à faire attention. En effet, une piste cyclable n'est pas une bande cyclable. Une piste cyclable doit être en-dehors de la route, alors qu'une bande cyclable est faite sur la route. Il ne s'agit pas de la même chose et au niveau de la sécurité, c'est également différent. Il faudra être donc bien attentif à ne pas confondre les deux choses. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène appuiera cette motion en espérant toutefois que le rapport du Conseil communal sera un peu plus concis et plus digeste que les 272 pages annexées à cette motion.

L'Entente de La Tène est également sensible aux coûts liés à l'étude de ces motions et souhaite que le recours à des experts soit limité au strict nécessaire.

Et contrairement à ce qu'a affirmé le dernier motionnaire, il me semble qu'il y aura prochainement des élections cantonales ! »

Le président procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président confirme que la motion est acceptée et que le Conseil communal a 6 mois pour établir un rapport en réponse à la motion.

11. Interpellations et questions

Néant.

12. Lettres et pétitions

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous demande de ne pas oublier que les représentants ou délégués des syndicats pour les personnes morales (BLS, Groupe E, Landi, TransN, Vadec, etc.) doivent adresser un rapport au Conseil communal et surtout au Conseil général. Il s'agit de l'art. 178a al. 3 du règlement général de commune. Les rapports sont à remettre uniquement lorsque les séances ont lieu en présentiel et quand la situation reviendra à la normale.

La séance du Conseil général du 18 mars 2021 est maintenue. Elle sera remplacée par une formation sur le fonctionnement général de la commune à l'attention des nouveaux conseillers-ères généraux-ales et les suppléant-e-s et constituera une répétition pour les anciens. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

14. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **le président** lève la séance à 21h52. Il demande de ne pas s'agglutiner devant les portes, sachant que nous sommes surveillés par nos concitoyens.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

Ph. Mattmann

T. Remexido